

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 décembre 2017 à 16 h 30 à la salle municipale située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5
M^{me} Judith St-Arneault, conseillère siège numéro 6

Les membres du conseil municipal, tous présents, renoncent à l'avis de convocation.

2017-12-221 Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 16 h 30 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2017-12-222 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2017-12-223 Annulation d'une procédure de vente pour non-paiement de taxes

Considérant que le 4 décembre 2017, le conseil municipal ordonnait, par sa résolution numéro 2017-12-201, la vente de quatre immeubles par la MRC de Mékinac, selon les formalités prévues à l'article 1022 et suivants du Code municipal;

Considérant que le propriétaire de trois de ces immeubles portant les matricules 4920 82 5214, 4920 81 3266, 4920 80 1447 a acquitté une partie des arrérages, entre temps, et a confirmé que le solde sera payé avant la fin de janvier 2018;

En conséquence, il est proposé par Réjean Lahaie, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu que le conseil municipal de Trois-Rives arrête les procédures de vente pour non-paiement de taxes, relatives aux trois immeubles précités.

2017-12-224 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu d'autoriser la levée de l'assemblée.